



Reconnaissance d'un enfant par un homme autre que le père bio

Par **Veroriane**, le 17/11/2012 à 15:56

Bonjour,
Ma fille a 13 ans et n'a jamais été reconnue par son père biologique.
Mon compagnon souhaite reconnaître ma fille et lui donner son nom.
Quelle est la procédure à suivre ?

Par **cocotte1003**, le 18/11/2012 à 13:53

Bonjour, une reconnaissance d'enfant se fait en mairie mais normalement il est interdit de reconnaître un enfant qui n'est pas le sien et le pere biologique peut se "réveiller",
cordialement

Par **dannycorneil**, le 18/11/2012 à 14:29

je pense pas la mairie pourrait le permettre

Par **amajuris**, le 18/11/2012 à 15:01

bjr,

en l'absence de reconnaissance paternelle, tout homme peut reconnaître cet enfant.
cdt

Par **herve38940**, le **20/11/2012** à **14:51**

Bonjour Dans ce cas la il s agit d une adoption simple il faut se rendre au tribunal de grande instance

Cordialement